

Devoirs et responsabilités des présidents de comité VIA Rail Canada inc.

LES PRÉSIDENTS DE COMITÉ SONT RESPONSABLES DE :

- Planifier le calendrier des réunions du conseil d'administration et de leur comité respectif et établir l'ordre du jour correspondant, en collaboration avec le président du conseil d'administration et le secrétaire corporatif,
- Travailler sur le développement de la documentation pour les réunions du conseil d'administration et de leur comité respectif, en collaboration avec la haute direction et le secrétaire corporatif;
- Élaborer un plan de travail annuel qui sera envoyé au Comité sur la gouvernance, le risque et la stratégie avant le début d'année;
- Veiller au bon déroulement des réunions de leur comité;
- Encourager le débat, favoriser le consensus, et s'assurer que des décisions soient prises et adéquatement inscrites au procès-verbal;
- Faire en sorte que leur comité détienne tous les renseignements requis pour prendre des décisions éclairées, lorsque requis de ce faire;
- Diriger, motiver et assister les membres de leur comité dans l'examen et le suivi des responsabilités de ce dernier;
- Faire rapport au conseil d'administration des délibérations et des recommandations de leur comité;
- Mettre à jour, ~~de temps à autre~~, les administrateurs non membres de toutes questions ou délibérations importantes au sein de leur comité;
- Veiller à ce que leur comité s'acquitte de ses devoirs et responsabilités tel qu'il appert du mandat du comité;
- Rester bien informé de toutes les activités de leur comité; et
- Accepter toute autre responsabilité confiée occasionnellement par le président du conseil d'administration, par leur comité respectif ou par le conseil d'administration.